

REUNION DU 12 JANVIER 2010

EMPRUNT

Pour les travaux d'assainissement et de voirie, le Conseil Municipal décide de faire un emprunt d'un montant de 110 000 € à taux fixe de 3.55 % sur 15 ans à la Caisse d'Épargne.

REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des projets de réforme des collectivités territoriales et de suppression de la taxe professionnelle, dit son hostilité aux dispositions du projet qui menacent l'avenir des communes rurales et affaiblissent les territoires et leurs représentants.

COUPE TONVIC 2010

Sur proposition de l'ONF, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe pour les coupes de bois de l'exercice 2010 les destinations suivantes : PREVENTE DE BOIS FAÇONNES FORET SECTIONALE DE TONVIC PARCELLES 2 ET 3.

ADHESION DES EPCI AU SIEG DU PUY-DE-DÔME MODIFICATIONS STATUTAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les nouveaux statuts qui permettent l'adhésion des EPCI pour la compétence optionnelle Eclairage Public au SIEG du Puy-de-Dôme et les conditions de représentation des EPCI au sein du Comité Syndical.

ADHESION A L'EPF SMAF

Le Conseil Municipal approuve les adhésions d'AMBERT, BELLENAVES, POUZY-MESANGY, RIS, SAINTE FLORINE, VEZEZOUX et du Département de l'ALLIER à l'Etablissement public foncier.

CERTIFICAT D'URBANISME

Après en avoir délibéré, considérant l'accès favorable aux réseaux d'eau, d'électricité et d'assainissement, et dans l'intérêt du développement de la commune et du maintien des services publics, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable à la demande de CU de la parcelle cadastrée section ZA n° 57 à Tonvic.